

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 4 septembre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au 3.2), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 5.1), M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 3.2), M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BARTHELET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : J. KRIEGER, A. POULIN (jusqu'au 3.2), C. BARTHELET

Mandataires : Y. DELARUE, F. PRESSE (jusqu'au 3.2), M. DONEY

Subvention de la CAGB à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Subventions diverses »	Montant prévu au BP 2014 : 30 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 3 605 €

Résumé :

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) du Doubs sollicite une participation financière du Grand Besançon au titre de son exercice 2014. La contribution de 3 605 € demandée par cette association permettra de soutenir son activité de gestion de logements sociaux privés et communaux à destination de personnes disposant de faibles ressources.

I. Contexte

L'AIVS du Doubs est une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1 juillet 1901, et dont l'objet est d'accompagner des ménages en situation de précarité dans la recherche d'un logement en adéquation avec leurs moyens financiers.

L'association gère en outre des logements sociaux privés pour le compte de leurs propriétaires, particuliers ou communes : logements conventionnés sociaux financés par l'Agence Nationale de l'Habitat et logements sociaux communaux PALULOS.

L'AIVS propose une gestion locative adaptée sans frais d'agence (recherche de locataires, rédaction du bail et état des lieux, montage dossier APL, etc.), une prévention des impayés, une mobilisation des dispositifs de garantie de paiement des loyers et un suivi locatif de proximité.

L'association assure actuellement la gestion de 305 logements, dont 90 % sont conventionnés à l'aide personnalisée au logement. Plus d'un logement sur deux, soit 177 logements, sont gérés sur le territoire du Grand Besançon et notamment dans 17 communes (109 à Besançon).

Un accroissement d'activité s'est traduit en 2013 par la captation de 56 nouveaux logements conventionnés (dont 39 dans le Grand Besançon). Le recrutement d'un 4^{ème} salarié a été budgétisé.

Le budget de fonctionnement 2014 de l'AIVS s'établit à environ 182 K€. La vente de prestations (honoraires de gestion, etc.) représente plus de 55 % des ressources de l'association tandis que la part des subventions accordées par le Conseil général, la Ville de Besançon et le Grand Besançon notamment s'élève à 42 %.

II. Contribution demandée

Le Grand Besançon est sollicité pour soutenir l'AIVS du Doubs dans son action par l'octroi d'une subvention de 3 605 € (identique à 2013) au titre de l'exercice 2014, ce qui représente environ 2 % du budget prévisionnel de 2014.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 605 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale du Doubs au titre de l'exercice 2014.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Pour extrait conforme,
Reçu le 16 SEP. 2014
Le Président